



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 56309

Texte de la question

M. Alain Gest attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la communication des pouvoirs publics relative à l'épidémie de la grippe A-H1N1. Ce virus a été qualifié à tort, lors de son apparition, de « grippe porcine ». Elle a pris la pleine mesure des risques que faisait peser cette appellation erronée sur la filière porcine et l'a publiquement réfutée. Néanmoins il apparaît que des affiches d'information du ministère de la santé, portant la mention « informations sur la grippe porcine », ont été déposées et maintenues dans les gares et aéroports. Ainsi, cette campagne d'affichage est de nature à susciter le trouble dans l'esprit des consommateurs et engendre donc un grave préjudice pour la filière porcine, notamment en période estivale, propice à la consommation de viande de porc. Afin de ne pas fragiliser davantage les professionnels concernés, il convient de procéder dans les plus brefs délais au remplacement de ces affiches. Il lui demande donc de lui confirmer son intention de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La grippe A/H1N1, déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est une maladie se caractérisant par une voie de contamination humaine, les risques de propagation ne venant donc pas des élevages de porcs. L'OMS a d'ailleurs rappelé dans un communiqué que les produits alimentaires à base de porc ne constituent pas de source d'infection. Il convient, par conséquent, de ne pas employer le terme de « grippe porcine », mais d'utiliser les termes « grippe A ». Particulièrement consciente des effets que cette appellation pourrait engendrer, la ministre de la santé et des sports a demandé à ce que le texte des affiches disposées dans les gares et les aéroports soit modifié. De nouvelles affiches actualisées ont donc été mises à leur disposition depuis plusieurs semaines ; il leur appartient désormais de mettre à jour leurs panneaux d'information.

Données clés

Auteur : [M. Alain Gest](#)

Circonscription : Somme (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56309

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7378

Réponse publiée le : 29 septembre 2009, page 9298